



BUDGET ET TABLEAU DES EFFECTIFS POUR 2011

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Novembre 2010

SOMMAIRE

- 1. Introduction générale**
- 2. Justification des principaux intitulés**
- 3. État des recettes du budget 2011**
- 4. État des dépenses du budget 2011**
- 5. Tableau des effectifs 2011 de l'Agence**
- 6. Estimation du nombre d'Agents Contractuels (exprimé en équivalent temps plein) et des Experts Nationaux Détachés**

1. Introduction générale

1.1. Base juridique

Le règlement (CE) n°2062/94 du Conseil, du 18 juillet 1994, instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216, du 20.8.1994 p.1) et ses modifications ultérieures

Le Règlement Financier de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail du 18 novembre 2009.

Cadre Financier 2007-2013 modifié par la décision 2008/29/EC du 18 décembre 2007 (Journal Officiel L6/7 10.1.2008).

La décision 160/2009 modifiant le Protocole 31 de l'accord de l'AEE - les règlements du Conseil (CE) n° 2062/94, n° 1643/95, n° 1654/2003 et n°1112/2005.

1.2. Exposé des motifs

Le budget 2011 a été préparé à partir des informations disponibles concernant la subvention de la Commission européenne. Si cela s'avère nécessaire, un document rectificatif sera préparé afin de refléter le budget final.

2. Justification des principaux intitulés

Suite à la décision de financement du système de navigation par satellite Galileo exclusivement sur les fonds de l'Union européenne, la subvention de la Commission européenne à EU-OSHA sera diminuée à hauteur d'un montant total estimé à 3 550 000 EUR sur une période de cinq années (2009-2013).

En égard à la révision du Cadre Financier 2007-2013, la diminution de la subvention accordée à EU-OSHA est estimée à 710 000 EUR pour l'année 2011.

2.1. Recettes 2011

Les recettes de l'année 2011 proviennent:

- d'une subvention principale de la Commission européenne de 14 880 720 EUR qui consiste en :

- 14 316 000 EUR de subvention principale de la Commission européenne arrêtée par l'Autorité Budgétaire fin 2010;
- 340 720 EUR de fonds AELE qui correspondent à l'application du taux annuel de 2,38% sur la subvention principale de la Commission européenne adoptée par l'Autorité Budgétaire fin 2010;
- 224 000 EUR du surplus budgétaire 2009 retourné à la Commission en 2010.

- d'une contribution totale de 200 000 EUR de la part du Gouvernement espagnol et des autorités locales.

Les recettes totales 2011 sont estimées à 15 080 720 EUR.

Comparé au budget 2010, cela représente une diminution de 77 254 EUR.

Les recettes pour le programme IPA II apparaissent avec la mention "p.m." car elles seront égales au report des crédits 2010 (à ce stade non connu).

2.2. Dépenses 2011

Titre 1 - Personnel

Le total des dépenses pour le titre 1 est de 5 619 220 EUR et inclut la contribution AELE pour les titres 1 et 2.

Comparé au budget 2010, le titre 1 augmente de 90 520 EUR.

Les dépenses du titre 1 sont basées sur l'estimation selon laquelle les 44 postes d'agents temporaires tels que repris dans le tableau des effectifs pour 2011 seront occupés.

Les dépenses du titre 1 sont également basées sur l'occupation de 26 agents contractuels et 1 expert national détaché.

Titre 2 - Bâtiments, équipement et diverses dépenses opérationnelles

Le total des dépenses pour le titre 2 est de 1 645 000 EUR.

Comparé au budget 2010, le titre 2 diminue de 146 400 EUR.

Afin d'assurer une meilleure gestion budgétaire, les postes 2250 et 2251 sont désormais repris sous l'unique poste 2250. Le commentaire budgétaire a été modifié en conséquence.

Afin d'assurer une meilleure gestion budgétaire, les postes 2320, 2321 et 2329 sont désormais repris sous l'unique poste 2320. Le commentaire budgétaire a été modifié en conséquence.

Titre 3 - Dépenses opérationnelles

Le total des dépenses pour le titre 3 est de 7 816 500 EUR.

Comparé au budget 2010, le titre 3 augmente de 133 134 EUR.

Les dépenses opérationnelles correspondent à l'exécution du Plan Annuel de Gestion 2011 et s'élèvent à 7 816 500 EUR. Elles reprennent également les dépenses liées à la contribution AELE pour le titre 3.

Une nouvelle structure pour le chapitre budgétaire 32 "Communication, Campagne et Promotion" a été introduite afin de mieux refléter les tâches respectives.

Titre 4 - Dépenses destinées à mettre en œuvre des projets spécifiques financés par d'autres subventions.

Les dépenses pour le programme IPA II apparaissent avec la mention "p.m." car elles seront égales au report des crédits 2010 (à ce stade non connu).

Titre 5 - Réserve

Ce titre est prévu pour toutes les dépenses devant être placées en réserve à la demande l'autorité budgétaire.

3. ÉTAT DES RECETTES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
1 0	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE				
1 0 0	Subvention de la Communauté européenne	13,920,000	14,596,335	14,880,720	Règlement (CE) n°2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216 du 20. 8.1994, p. 1), modifié par le règlement (CE) n°1643/95 (JO n°L 156 du 7.7.1995, p. 1). En vertu de l'article 12, paragraphe 3, de ce règlement, une subvention destinée à l'Agence est inscrite à la section Commission du budget général. Décision 160/2009 du comité de l'AEE (fonds AELE) qui amende le Protocole 31 de l'accord AAE.
1 0 3	Programme régional CARDS 2005 (recette affectée)	205,731	-	-	Cet article correspond aux recettes affectées CARDS et inclut le financement d'un programme régional CARDS 2005 signé avec la CE, devant s'achever en 2009, pour un montant total estimé de 410 000 EUR.
1 0 4	Programme IPA (recette affectée)	145,746	-	-	Cet article correspond aux recettes affectées IPA et inclut le financement de la CE d'un programme IPA devant s'achever en 2009 pour un montant total estimé de 225 000 EUR.
1 0 5	Programme IPA II (recette affectée)	627,970	520,731	p.m.	Cet article correspond aux recettes affectées IPA II et inclut le financement par la C.E. du programme de pré-accession des Balkans et de la Turquie. Le subside total pour le programme IPA II est de 900,000 EUR pour 2009-2011.
	CHAPITRE 1 0	14,899,447	15,117,066	14,880,720	
	TITRE 1	14,899,447	15,117,066	14,880,720	
2	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0 0	Subvention du gouvernement régional du Pays basque	66,837	100,000	100,000	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 1	Subvention de la députation provinciale de Biscaye	p.m.	p.m.	p.m.	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 2	Subvention du gouvernement espagnol	60,101	100,000	100,000	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 3	Autres subventions	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes d'autres subventions
	CHAPITRE 2 0	126,938	200,000	200,000	
	TITRE 2	126,938	200,000	200,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
5 0	PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES				
5 0 0	<i>Produits de la vente de biens meubles et immeubles.</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produits de la vente de biens meubles et immeubles.
	CHAPITRE 5 0	p.m.	p.m.	p.m.	
5 2	REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES				
5 2 0	<i>Bénéfices provenant d'investissements, prêts, intérêts bancaires ou autres produits</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres.
	CHAPTER 5 2	p.m.	p.m.	p.m.	
5 4	RECETTES DIVERSES DONNANT LIEU À RÉEMPLOI ET NON UTILISÉES				
5 4 0	<i>Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées</i>	p.m.	207,131	p.m.	Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées.
	CHAPITRE 5 4	p.m.	207,131	p.m.	
5 9	AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE				
5 9 0	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Autres recettes provenant de la gestion administrative.
	CHAPITRE 5 9	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 5	p.m.	207,131	p.m.	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
6 0	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE CONTRE RÉMUNÉRATION				
6 0 0	<i>Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération
6 0 1	<i>Recettes provenant d'accords de cofinancement</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant d'accords de cofinancement
6 0 2	<i>Recettes provenant de la vente de publications</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de la vente de publications
6 0 3	<i>Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles
	CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 6	p.m.	p.m.	p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	15,026,385	15,524,197	15,080,720	

4. ÉTAT DES DÉPENSES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
1	PERSONNEL	5,177,292	5,528,700	5,619,220	Crédits totaux pour couvrir les frais du personnel.
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	1,549,646	1,791,400	1,645,000	Budget total pour couvrir les dépenses de fonctionnement administratif courant.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	7,320,000	7,683,366	7,816,500	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles
4	DÉPENSES DESTINÉES À METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	979,447	520,731	p.m.	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles financées par d'autres subventions spécifiques.
5	RÉSERVE	p.m.	p.m.	p.m.	Réserve destinée à couvrir les dépenses administratives et opérationnelles en attente de l'approbation finale de l'autorité budgétaire
TOTAL GÉNÉRAL		15,026,385	15,524,197	15,080,720	
	Activité	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
1	OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT	1,987,000	1,301,225	947,750	L'Observatoire européen du risque est chargé d'identifier les risques nouveaux et émergents. A cette fin, il fournit un aperçu de la sécurité et la santé au travail en Europe, décrit les tendances et les facteurs sous-jacents et anticipe les changements au travail et leurs possibles conséquences en matière de santé et de sécurité. Il vise par ailleurs à susciter le débat et la réflexion parmi les parties prenantes de l'Agence mais également à fournir une plate-forme de débat entre les décideurs politiques à différents niveaux.
2	INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	799,000	1,155,470	1,247,500	L'objectif de cette activité est de promouvoir la coopération des États membres en matière de collecte d'information et de recherche ainsi que l'échange de savoirs sur les bonnes pratiques retenues comme solutions sur le lieu de travail.
3	COMMUNICATION, CAMPAGNE ET ET PROMOTION	3,278,909	3,830,000	4,353,190	La stratégie de communication de l'Agence repose sur deux objectifs principaux. Premièrement, elle vise à consolider le statut de l'Agence en tant que point de référence européen en matière d'informations sur les questions relatives à la sécurité et la santé au travail. Deuxièmement, elle s'efforce de garantir que l'Agence et son réseau sont en mesure de fournir les informations nécessaires aux personnes qui en ont besoin, lorsqu'elles en ont besoin, en tenant compte des infrastructures existantes et de leur limites sur le plan européen et national.
4	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION	1,255,091	1,396,671	1,268,060	L'Agence s'efforce d'établir une structure en réseau efficace qui l'aide à mener à bien sa mission. Un certain nombre de réseaux ont été mis en place, dont certains directement liés à d'autres domaines d'activités. Les 84 membres du conseil de direction et les 11 membres du bureau, les points focaux des 27 États membres, des 4 pays de l'AELE et de Turquie et de Croatie, les partenaires du réseau européen et un certain nombre de partenaires internationaux participent aux réseaux couverts par cette activité. Dans ce contexte, les tâches visant à garantir un fonctionnement efficace de l'Agence et la légalité de ses activités sont également des éléments très importants pour veiller à la mise en œuvre de la mission de l'Agence.
5	SOUTIEN ADMINISTRATIF	6,726,938	7,320,100	7,264,220	Cette activité vise à soutenir la mise en œuvre du mandat de l'Agence grâce à des prestations de services dans les domaines fonctionnels des ressources humaines, des services financiers, de la documentation, des services financiers, de la comptabilité et des technologies de l'information et de la communication (ICT).
6	DÉPENSES DESTINÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	979,447	520,731	p.m.	Cette activité correspond aux programmes financés par les contrats affectés.
TOTAL GÉNÉRAL		15,026,385	15,524,197	15,080,720	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE					
1	PERSONNEL				
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
1 1 0	Agents occupant un poste prévu au tableau des effectifs				
1 1 0 0	Traitements de base	2,737,481	2,754,705	3,000,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66 et l'article 2 du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (RAA). Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 1	Allocations familiales	294,960	393,808	415,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 bis, 42 ter, 62, 67, 68, 68 bis du Statut des fonctionnaires et la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, pour enfants à charge et scolaires, des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	386,162	390,422	429,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 et l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	3,884	3,977	4,160	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18 de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat d'agents temporaires de catégorie AST (anciennement grade C) affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale recrutés avant le 1er mai 2004.
	Article 1 1 0	3,422,487	3,542,912	3,848,160	
1 1 1	Autres agents				
1 1 1 2	Agents locaux	33,103	34,588	35,672	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1 1 1 3	Agents contractuels	821,677	934,000	1,000,000	RAA, et notamment son article 3 et son titre IV. Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations, les allocations et les indemnités des agents contractuels. Les sommes relatives au coefficient correcteur, au recrutement, aux frais de voyage et aux indemnités journalières sont respectivement imputées aux postes 1190, 1180, 1181 et 1184. La quote-part patronale dans le régime de la sécurité sociale est imputée aux postes 1130, 1131 et 1132.
	Article 1 1 1	854,780	968,588	1,035,672	
1 1 2	Perfectionnement professionnel du personnel				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	110,000	110,000	110,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment le troisième paragraphe de l'article 24 bis du statut et les articles 11 et 81 du RAA.
	Article 1 1 2	110,000	110,000	110,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
1 1 3	Cotisations patronales à la sécurité sociale				
1 1 3 0	Assurance maladie	110,077	120,000	128,000	Article 72 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales.
1 1 3 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	23,151	25,500	26,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73, et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir: - la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle; - un supplément est appliqué aux crédits calculés pour couvrir les dépenses non couvertes par l'assurance.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	39,997	44,000	46,500	Règlement (CECA, CEE, Euratom) n°2799/85 du Conseil, du 27 septembre 1985, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (JO n°L 265 du 8.10.1985, p. 1). Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents (articles 28 bis et 96 du RAA).
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 et 112. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pensions dans leur pays d'origine.
	Article 1 1 3	173,225	189,500	200,500	
1 1 4	Allocations et indemnités diverses				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	793	1,000	1,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75 et les articles 20 et 97 du RAA. Ce poste est destiné à couvrir:— l'allocation de naissance, et, en cas de décès d'un fonctionnaire:— la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès;— les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	75,000	85,000	77,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII, et les articles 26 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour les agents, pour le conjoint et pour les personnes à charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.
	Article 1 1 4	75,793	86,000	78,000	
1 1 5	Heures supplémentaires				
		p.m.	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures effectuées par les agents ainsi que par les agents locaux et autres agents, et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	Article 1 1 5	p.m.	p.m.	p.m.	
117	Prestations d'appoint				
1 1 7 5	Intérimaires	100,000	98,000	80,000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, essentiellement des dactylographes. Le recours à des intérimaires est nécessaire pour s'adapter d'une façon flexible aux besoins ponctuels.
1 1 7 6	Détachement de fonctionnaires de pays membres	131,190	47,000	0	Ce crédit est destiné à permettre à l'Agence d'organiser un programme d'échange pour des experts nationaux.
1 1 7 7	Assistance administrative PMO.	49,089	45,000	46,620	Ce crédit est destiné à couvrir la facturation par le bureau de gestion de projet (PMO) pour les services fournis et conformément aux dispositions de l'accord sur les niveaux de services.
	Article 1 1 7	280,279	190,000	126,620	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	50,000	256,000	18,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	4,800	4,200	2,100	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII et les articles 22 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux agents (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	30,000	31,500	94,168	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et notamment ses articles 5 et 6 de son annexe VII et l'article 23 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 3	Frais de déménagement	35,000	35,000	31,500	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	30,000	27,000	17,500	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII, ainsi que les articles 25 et 92 du Régime applicable aux autres agents. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux agents en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonction (y compris en cas de mutation).
	Article 1 1 8	149,800	353,700	163,268	
119	Coefficients correcteurs - Adaptation des rémunérations				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	51,000	30,000	10,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65, et les articles 20 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des agents ainsi qu'aux heures supplémentaires.
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil au cours de l'exercice.
	Article 1 1 9	51,000	30,000	10,000	
	CHAPITRE 1 1	5,117,364	5,470,700	5,572,220	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL				
1 4 1	Service médical	26,428	36,500	26,500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au service médical et aux actions préventives, ainsi que les frais de voyage du médecin-conseil de l'Agence, notamment l'article 59 du Statut des fonctionnaires.
1 4 2	Autres interventions sociales	9,500	6,500	6,500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de l'Agence afférentes aux activités sociales de son personnel.
	CHAPITRE 1 4	35,928	43,000	33,000	
1 5	MOBILITÉ				
1 5 2	Mobilité				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la mobilité du personnel
1 5 2 1	Fonctionnaires de l'Agence affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires de l'Agence dans des services nationaux ou internationaux.
1 5 2 2	Stagiaires	24,000	15,000	14,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
	Article 1 5 2	24,000	15,000	14,000	
	CHAPITRE 1 5	24,000	15,000	14,000	
1 6	SERVICE SOCIAL				
1 6 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
1 6 2	Autres interventions sociales	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir: les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
1 6 3	Centre de la petite enfance	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Agence aux frais de garde d'enfants du personnel de l'Agence placés dans des crèches.
1 6 4	Aide complémentaire aux handicapés	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit doit permettre de rembourser aux fonctionnaires en activité, conjoints et leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses (de nature autre que médicale), reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	CHAPITRE 1 6	p.m.	p.m.	p.m.	
1 8	REGULARISATION DES DÉFICITS CUMULÉS				
1 8 0	Régularisation des déficits cumulés				Ce crédit est destiné à couvrir le déficit cumulé, comme indiqué dans le compte budgétaire de résultats, et en accord avec l'Article 16.2 du règlement financier de l'Agence.
1 8 0 0	Régularisation des déficits cumulés	p.m.	p.m.	p.m.	
	CHAPITRE 1 8	p.m.	p.m.	p.m.	
1 9	PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART				
1 9 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	p.m.	
	CHAPITRE 1 9	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 1	5,177,292	5,528,700	5,619,220	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE					
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
2 0	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
2 0 0	Loyers				
2 0 0 0	Loyers	698,660	726,654	738,893	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et la location de parkings.
2 0 1	Assurance				
2 0 1 0	Assurance	8,138	8,300	8,300	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et leur contenu.
2 0 2	Eau, gaz, électricité et chauffage				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	89,881	114,000	115,245	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes ainsi que les charges communes pour les bâtiments de l'Agence.
2 0 3	Nettoyage et entretien				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	39,151	68,000	61,506	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien des locaux mis à la disposition de l'Agence.
2 0 4	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	24,960	34,500	28,860	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
2 0 5	Sécurité et surveillance des immeubles				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	65,624	66,000	61,870	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des agents pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
2 0 9	Dépenses administratives, taxes				
2 0 9 0	Dépenses administratives, taxes	489	487	497	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux immeubles non spécialement prévues aux autres articles du chapitre 20, comme, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz, électricité), les dépenses relatives aux immeubles à multi-location, les frais liés à l'établissement d'état des lieux, les taxes communales et les frais accessoires.
CHAPITRE 2 0		926,903	1,017,941	1,015,171	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
2 1 0	Dépenses opérationnelles en informatique				
2 1 0 0	Dépenses opérationnelles en informatique	145,435	282,459	178,706	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de licences informatiques, d'installation, de développement et de maintenance des systèmes d'information et les divers consommables informatiques.
	Article 2 1 0	145,435	282,459	178,706	
2 1 2	Prestations de personnel informaticien				
2 1 2 0	Prestations de personnel informaticien	151,811	108,014	94,500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (Help-desk, opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
	Article 2 1 2	151,811	108,014	94,500	
2 1 3	Installations techniques et matériel bureautique				
2 1 3 0	Premier équipement et renouvellement	81,000	126,000	112,000	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel et d'installations techniques et informatiques. L'achat de matériel et d'installations sur ce poste est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations techniques et informatiques qu'il remplace.
2 1 3 2	Location	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de matériel et d'installations techniques et informatiques diverses.
2 1 3 3	Entretien, utilisation et réparation	5,171	13,000	7,620	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des installations techniques.
2 1 3 4	Matériel bureautique	220	224	225	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus liés à la bureautique.
	Article 2 1 3	86,391	139,224	119,845	
	CHAPITRE 2 1	383,637	529,697	393,051	
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
2 2 1	Achat de nouvel équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier				
2 2 1 0	Premier équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier	25,000	33,500	26,010	Ce crédit est destiné à couvrir les besoins de l'Agence en mobilier, accessoires, équipement de cuisine et électroménager.
	Article 2 2 1	25,000	33,500	26,010	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
2 2 3	Véhicules de fonction				
2 2 3 1	Achat de véhicules	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat de véhicules.
2 2 3 2	Entretien et carburant, location d'autres moyens de transport	1,459	2,274	2,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'assurance, d'entretien et de carburant pour la voiture de service et la location d'autres moyens de transport (taxi, bus, voiture de location).
	Article 2 2 3	1,459	2,274	2,000	
2 2 5	Dépenses de documentation et de bibliothèque				
2 2 5 0	Publications et abonnements	9,204	9,388	9,576	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de publications et d'abonnements à des services d'information nécessaires aux activités de l'Agence, y compris l'achat de livres et d'autres publications, de journaux, de périodiques, de journaux officiels, d'abonnements aux services d'information rapides et aux bases de données, équipement spécialisé et les frais de reliure et de conservation des ouvrages et périodiques. Depuis 2011, ce poste comprend les crédits des postes budgétaires antérieurs 2250 & 2251.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction, frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	500	500		Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipement spécialisé et les frais de reliure et de conservation des ouvrages et périodiques.
	Article 2 2 5	9,704	9,888	9,576	
	CHAPITRE 2 2	36,163	45,662	37,586	
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	20,295	22,129	22,704	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de petit matériel et de fournitures de bureau.
	Article 2 3 0	20,295	22,129	22,704	
2 3 2	Charges financières				
2 3 2 0	Frais bancaires	1,910	1,000	1,951	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (tels que la location d'un coffre-fort à la banque,...), les pertes de change encourues et autres frais financiers. Depuis 2011, ce poste comprend les crédits des postes budgétaires antérieurs 2320, 2321 et 2329.
2 3 2 1	Pertes de change	1,757	500		Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par l'Agence dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
2 3 2 9	Autres frais financiers	759	774		Ce crédit est destiné à couvrir les autres frais financiers.
	Article 2 3 2	4,426	2,274	1,951	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
2 3 3	Services externalisés				
2 3 3 0	Frais légaux	20,000	20,000	20,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais légaux de l'Agence.
2 3 3 1	Services d'audit interne	0	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de l'Agence pour les services d'audit interne
	Article 2 3 3	20,000	20,000	20,000	
2 3 4	Dommmages				
2 3 4 0	Dommmages	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dommages et intérêts éventuels.
	Article 2 3 4	p.m.	p.m.	p.m.	
2 3 5	Autres dépenses opérationnelles				
2 3 5 0	Assurances diverses	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances spéciales pour le comptable de l'Agence et pour le régisseur d'avances.
2 3 5 2	Petite restauration	5,772	6,203	6,210	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de petite restauration interne à l'Agence, telle que rafraichissements et collations lors des réunions, appareils distributeurs d'eau et distributeurs automatiques.
2 3 5 3	Déménagement de services	600	610	622	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur du bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	438	1,384	1,412	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses opérationnelles non spécialement prévues.
	Article 2 3 5	6,810	8,197	8,244	
	CHAPITRE 2 3	51,531	52,600	52,899	
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
2 4 0	Affranchissement de correspondance et frais de port				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	19,042	15,000	15,293	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	Article 2 4 0	19,042	15,000	15,293	
2 4 1	Télécommunications				
2 4 1 0	Abonnement et frais de communication par téléphone, télégraphe, télex, radio et télévision	132,370	130,500	131,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires. Services d'accueil et de standardiste.
	Article 2 4 1	132,370	130,500	131,000	
	CHAPITRE 2 4	151,412	145,500	146,293	
	TITRE 2	1,549,646	1,791,400	1,645,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES				
ACTIVITÉ: OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT					
3 0	OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT				
3 0 0	Observatoire européen du risque - anticiper le changement				
3 0 0 0	Observatoire européen du risque	1,945,000	1,241,225	882,750	Ce crédit est destiné à couvrir les activités de l'Observatoire Européen du Risque (OER) reprises dans l'AMP 2011. Elles comprennent les tâches relatives à une étude prospective; revues et analyses détaillées de la littérature scientifique et des politiques; la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques existantes; ateliers de travail, conférences, réunions, usage du media communautaire (web 2.0) et d'autres activités conçues pour partager les résultats de l' OER et favoriser le débat parmi ses parties prenantes; les analyses pertinentes des données recueillies lors d'enquêtes au niveau des entreprises; et d'autres activités pour stimuler la coordination de la recherche et de la direction de la recherche au niveau communautaire.
3 0 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Observatoire européen du risque - anticiper le changement".	42,000	60,000	65,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Observatoire européen du risque - Anticiper le changement», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 0 0	1,987,000	1,301,225	947,750	
	CHAPITRE 3 0	1,987,000	1,301,225	947,750	
ACTIVITÉ: INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL					
3 1	INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL				
3 1 0	Projets et plans d'information/Centres thématiques (CT) et contractants externes				
3 1 0 0	Informations sur l'environnement de travail	733,000	1,087,470	1,174,500	Ce credit est destiné à couvrir les activités dans le domaine "Information sur l'environnement de travail" reprises au chapitre 4.2 du plan annuel de gestion 2011 (AMP). Ces activités comprennent le développement de produits d'information en soutien des activités de campagne pour un lieu de travail sûr et sain; le renforcement des mesures préventives par l'intermédiaire d'une information utile sur les bonnes pratiques dans les secteurs et matières prioritaires; contribuer à la pertinence et à l'utilisation de produits grâce à l'examen et à la consolidation des questions clés avec les utilisateurs de cible; le soutien de démarches préventives en s'assurant de la continuité et de la pertinence de produits d'information préalablement émis. Ce crédit couvre également les dépenses liées aux réunions ad hoc (frais de déplacement et de séjour y compris, coûts d'interprétation, et la location des salles) liées aux activités relevant du domaine "Information sur l'environnement de travail".
3 1 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Informations sur l'environnement de travail".	66,000	68,000	73,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Informations sur l'environnement de travail», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 1 0	799,000	1,155,470	1,247,500	
	CHAPITRE 3 1	799,000	1,155,470	1,247,500	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
ACTIVITÉ: COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION					
3 2 COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION					
3 2 0 Communication, Campagne et Promotion					
3 2 0 0	Soutien du réseau de points focaux nationaux	550,000	917,000		Ce crédit est destiné à financer les services et produits du réseau des points focaux de l'Agence afin de garantir une bonne diffusion des informations et des messages des campagnes de l'Agence au niveau des États membres.
3 2 0 1	Établissement et organisation du réseau d'information AESS sur internet	204,000	506,500		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de gestion et de développement des communications électroniques de l'Agence: deux sites web et media communautaire (web 2.0.).
3 2 0 2	Conférences, séminaires, ateliers, manifestations publiques, activités de promotion, etc.	409,600	536,500		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des activités de promotion et de communication liées aux produits et services d'information de l'Agence qui contribueront à la mise en œuvre du Plan Annuel de Gestion (AMP). Ces activités peuvent comprendre l'organisation d'actions de marketing, d'études de marché, de presse et des activités promotionnelles liées au travail de l'Agence (sondages, brochures, vidéos, affiches, manifestations publiques, conférences, séminaires, expositions, campagnes, etc.) ainsi que des contributions à des activités similaires organisées par des tiers, qui peuvent contribuer à la mise en œuvre et au développement du Plan Annuel de Gestion (AMP) de l'Agence.
3 2 0 3	Publication et distribution des rapports d'études et d'autres actions d'information et de publications institutionnelles	439,875	300,000		Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'édition, de publication et de distribution (y compris les bases de données et l'expédition) de résultats d'études, d'autres actions d'informations et de publications institutionnelles (rapport annuel, budget de l'Agence, etc.), qui contribueront à la mise en œuvre du Plan Annuel de Gestion de l'Agence.
3 2 0 4	Campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.	1,621,434	1,490,000		Ce crédit est destiné à couvrir les frais de production et de diffusion des supports de campagne et sites web ainsi que l'organisation de conférences, séminaires, expositions, manifestations publiques, activités promotionnelles, prix des bonnes pratiques, concours, autres actions promotionnelles et évaluations dans le cadre des campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.
3 2 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Communication, campagne et promotion"	54,000	80,000		Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Communication, campagne et promotion», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 2 0	3,278,909	3,830,000		
	CHAPITRE 3 2	3,278,909	3,830,000		

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
ACTIVITÉ: COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION					
3 2	COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION				
3 2 0	Communication, Campagne et Promotion				
3 2 0 0	Communication			1,500,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux activités de communication de l'Agence afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Annuel de Gestion (AMP). Ces activités comprennent les publications ainsi que le développement, l'accueil, le contrôle et la promotion de son site web et de ses plates-formes de communication électronique. Ceci inclut le contenu audiovisuel, multimedia et le web 2.0; les coûts d'édition et publication(y compris les bases de données et mailing) des résultats des études, d'autres activités d'information et les publications propres à l'Agence (rapport annuel, budget,...); le développement de partenariats dans le domaine de la communication, sensibilisation, études de marchés et recherche; les activités de contrôle et d'évaluation.
3 2 0 1	Campagne			1,918,190	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des activités de campagne. Ces activités comprennent la production de matériel de campagne et de sites web ainsi que l'organisation de conférences, séminaires, expositions, événements publics, activités promotionnelles, remise de prix en matière de bonne pratique, concours et autres activités de campagne et d'évaluation dans le cadre du plan bi-annuel: Campagnes européennes de sensibilisation et d'information. Ce crédit sert également à pourvoir les services et produits nécessaires au réseau des Points Focaux pour une dissémination effective du message en matière de campagne d'information au niveau des Etats membres.
3 2 0 2	Promotion			850,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des activités de promotion liées aux services et produits de l'Agence afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Annuel de Gestion (AMP). Cela comprend : relations avec les media et monitoring; communication de l'Agence et relations publiques; distribution, diffusion et promotion de l'outil en ligne pour l'évaluation des risques OIRA; produits d'information et de sensibilisation; actions et activités autres que celles liées à la campagne bi-annuelle; événements publics, conférences, séminaires, expositions, campagnes, etc...; cela inclut également la contribution à des activités similaires organisées par des tiers et ce afin à la mise en œuvre du Plan Annuel de Gestion (AMP).
3 2 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Communication, campagne et promotion"			85,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Communication, campagne et promotion», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 2 0			4,353,190	
	CHAPITRE 3 2			4,353,190	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
ACTIVITÉ: TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION					
3 3	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION				
3 3 0	<i>Travail en réseau et coordination</i>				
3 3 0 0	Travail en réseau et coordination	385,410	382,423	412,060	Ce crédit est destiné à couvrir un certain nombre de dépenses opérationnelles liées aux activités du domaine « Travail en réseau et coordination », section 4.4 du Plan Annuel de Gestion. Ces activités sont le réseau de points focaux, le Conseil de Direction et son bureau (y compris tous les groupes de travail ad hoc), les réseaux internationaux et européens, les services relatifs à la stratégie et aux activités de planification. Ce crédit sera également utilisé pour couvrir les dépenses liées aux réunions ad hoc (dont les frais de déplacement et de séjour, les frais d'interprétation et la location de salles) liées à l'activité "Travail en réseau et coordination".
3 3 0 2	Frais de réception et de représentation	8,870	15,000	9,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation.
3 3 0 4	Traduction d'études, rapports et documents de travail	720,811	852,248	727,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de traduction, dans les différentes langues de la Communauté, d'études, de rapports, sites web d'information, ainsi que de documents de travail pour le conseil de direction et le bureau et pour les congrès, séminaires, etc. La traduction sera effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne, à Luxembourg.
3 3 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Travail en réseau et coordination" et "Soutien administratif".	140,000	147,000	120,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission liés à l'activité "Travail en réseau et coordination" ainsi que les frais de missions concernant le « Soutien administratif » à l'agence, selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 3 0	1,255,091	1,396,671	1,268,060	
	CHAPITRE 3 3	1,255,091	1,396,671	1,268,060	
	TITRE 3	7,320,000	7,683,366	7,816,500	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2009	2010	2011	
4 3	PROGRAMME RÉGIONAL CARDS 2005				
4 3 0	<i>Programme régional Cards 2005 (dépenses affectées)</i>				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant l'aide à la sensibilisation sur les questions liées à la santé et la sécurité au travail et à l'établissement d'un partenariat entre les pays des Balkans occidentaux éligibles au titre du programme CARDS (Bosnie-et-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo, Serbie et Monténégro). Il s'agit des dépenses liées au financement du programme régional CARDS 2005 pour un montant total estimé à 410 000 EUR jusque juin 2009.
4 3 0 0	Salaires personnel expat./int.	25,484	-	-	
4 3 1 0	Frais de voyage (international)	44,997	-	-	
4 3 1 1	Frais de mission du personnel de projet à l'étranger	5,182	-	-	
4 3 1 2	Frais de mission des participants aux séminaires/conférences		-	-	
		8,198	-	-	
4 3 2 0	Traduction / Interprètes	25,000	-	-	
4 3 3 0	Ateliers / Conférences	-	-	-	
4 3 4 0	Administrateurs de site	42,900	-	-	
4 3 4 1	Mobilier, matériel de bureau	6,000	-	-	
4 3 4 2	Équipement (ordinateurs, imprimantes, etc.)	13,170	-	-	
4 3 6 0	Coûts administratifs	0	-	-	
4 3 7 0	Impression de documents d'information	34,800	-	-	
	CHAPITRE 4 3	205,731			
4 4	PROGRAMME IPA POUR LA CROATIE ET LA TURQUIE				
4 4 0	<i>Programme IPA - Assistance préparatoire à l'accession pour la Croatie et la Turquie.</i>	145,746	-	-	Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant le support apporté à la Croatie et à la Turquie dans leur intégration à l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. Les dépenses liées au financement du programme IPA s'élevaient à un montant total estimé à 225 000 EUR pour 2008 et 2009.
	CHAPITRE 4 4	145,746			
4 5	PROGRAMME IPA II POUR LES BALKANS ET LA TURQUIE				
4 5 0	<i>Programme IPA II - Assistance préparatoire à l'accession pour les Balkans et la Turquie.</i>	627,970	520,731	p.m.	Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant le support apporté aux Balkans et à la Turquie dans leur intégration à l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. Le subside maximum est de 900,000 EUR pour 2009-2011.
	CHAPITRE 4 5	627,970	520,731	p.m.	
	TITRE 4	979,447	520,731	p.m.	
5	RÉSERVE				
5 0	RÉSERVE POUR FRAIS ADMINISTRATIFS	p.m.	p.m.	p.m.	
5 1	RÉSERVE POUR DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 5	p.m.	p.m.	p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	15,026,385	15,524,197	15,080,720	

5. TABLEAU DES EFFECTIFS 2011 DE L'AGENCE

AGENTS TEMPORAIRES						
Catégorie et grade	2009		2010		2011	Commentaires
	Occupés au 31.12.2009	Autorisés	Occupés au 30.11.2010	Autorisés	Autorisés	
AD16						
AD15						
AD14	1		1		1	
AD13		1		1	1	
AD12	1	1	2	1	2	
AD11	2	2	1	2	1	
AD10	1	2	2	2	3	
AD9	3	1	2	1		
AD8	1	5	1	5	5	
AD7	4	7	6	8	10	
AD6	9	4	6	3	1	
AD5						
Total grade AD	22	24	21	24	24	
AST11						
AST10		1		1	1	
AST9	1		1			
AST8						
AST7	1	2	1	1	2	
AST6				2	1	
AST5	2	2	2	3	3	
AST4	1	7	2	7	8	
AST3	11	4	10	6	5	
AST2	1	4	1			
AST1	3		3			
Total grade AST	20	20	20	20	20	
GRAND TOTAL	42	44	41	44	44	

6. Estimation du nombre d'Agents Contractuels (exprimé en équivalent temps plein) et des Experts Nationaux Détachés

AGENTS CONTRACTUELS				
Groupe de fonction & grade	31.12.2009	30.11.2010	2011	Commentaires
FG IV			1	
FG III	12	14	15	
FG II	10	10	10	
FG I				
Total AC	22	24	26	
EXPERTS NATIONAUX DETACHES				
Catégorie et grade	31.12.2009	30.11.2010	2011	Commentaires
AD7				
ADS	1	0	1	Expert National Détaché à coût zéro
ADS				
Total SNE	1	0	1	
GRAND TOTAL	23	24	27	

*Un agent contractuel du GF IV, financé par le programme IPA II (titre IV) pour la période 2009-2011, n'est pas repris dans ce tableau.